

**Sgen-CFDT Midi-Pyrénées  
Contact personnels Biatoss  
06 20 89 63 69 – Fax 05 61 43 65 50**

**Pour recevoir gratuitement cette Newsletter ou vous désinscrire envoyez un courriel à  
[sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr](mailto:sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr)**

**A suivre... Comité Technique – Académie de Toulouse – 17 décembre 2020 :**

Un Comité Technique Académique est convoqué le 17 décembre à 16h30. Cette réunion se tiendra en formation conjointe, c'est-à-dire que le CTA de l'académie de Toulouse et le CTA de l'académie de Montpellier siègent ensemble sous la présidence de Madame la rectrice de la grande région académique (Région Occitanie).

Ordre du jour prévisionnel de ce CTA commun aux deux académies :

**Soumis au CTA pour avis, c'est-à-dire vote :**



- Arrêté de création des 5 services régionaux au 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
  - DRA-JES : Direction de Région Académique Jeunesse Engagement Sport
  - DRA-RI : Direction de Région Académique Recherche et Innovation
  - DRA-NE : Direction de Région Académique du Numérique Educatif
  - DRA-REIC : Direction de Région Académique des Relations Européennes et de la Coopération Internationale
  - SRA-PA : Service de Région Académique Politique des Achats
- Arrêté de création et d'organisation DRAJES-SDJES
- Arrêté de création et d'organisation DRARI
- Arrêté de transfert dans le BOP 214 régional des personnels relevant du BOP 214 des quatre premiers services régionaux (DRA-IO, DRA-FIPCA, DRA-ESRI, DRA-PI)

**LA RÉORGANISATION POUR LES NULS**



**Soumis au CTA pour information, c'est-à-dire pas de vote :**

- Projet de protocole territorial régional
- Cartographie des emplois SR BOP 214
- Cartographie des emplois DRA-JES
- Cartographie des emplois DRA-RI
- Calendrier de la réforme territoriale

Ces points d'ordre du jour ont fait l'objet de Groupes de Travail préparatoires.

Nous vous tiendrons informés des votes et de la déclaration liminaire du Sgen-CFDT MP via notre site académique : <https://midipyrenees.sgen-cfdt.fr/>

N'hésitez pas à nous faire part de toute demande d'information concernant le CTA. Pour nous contacter : [toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr). Vos élus Sgen-CFDT en CTA, Fabian Bergès et Nadine Bielle, sont à l'écoute de l'ensemble des personnels.

## VITAMINEZ LE DIALOGUE SOCIAL !



Ce calendrier est prévisionnel.

INFIRMIERES (BOP 230) date en cours  
PSYEN en CIO (BOP 141) PSY Jeudi 7 janvier 2021  
Personnels de DIRECTION (BOP 141) DIR vendredi 15 janvier  
CPE (BOP 230) EDU Mercredi 20 janvier 2021  
DOCUMENTALISTES (BOP 141) DOC lundi 25 janvier  
DDFPT et ATCT (BOP 141) CTR Mardi 2 février 2021  
Emplois de direction de SEGPA (BOP 141) DIR Jeudi 4 février 2021  
Emplois Services académiques (BOP 214) Mardi 9 février 2021  
AGENCES COMPTABLES (BOP 141) Jeudi 11 février 2021  
ITRF Laboratoire en EPLE (BOP 141) TEC Mercredi 3 mars 2021  
Personnels ADMINISTRATIFS en EPLE et en CIO (BOP 141) ADF  
jeudi 28 janvier 2021



**INFOS FEDE :** Ctrl+Clic sur les liens en bleu pour accéder aux articles.

### Quelle revalorisation pour les personnels administratifs ?

Le 16 novembre, le ministre de l'Éducation Nationale présentait les premières décisions qu'il a prises en matière de revalorisation principalement pour les personnels d'enseignement et d'éducation. Une part de l'enveloppe globale présentée devrait être aussi consacrée à d'autres filières du MENJS.

Dans sa programmation budgétaire pour l'année 2021 le ministère prévoit une enveloppe 400 M€ pour la revalorisation des personnels de la mission de l'enseignement scolaire, enseignants et non enseignants. Cette première étape doit être suivie d'un plan pluriannuel.

Le Sgen-CFDT martèle que **les personnels administratifs doivent pouvoir en bénéficier**.

Le ministère a mis en place des groupes de travail (GT) associant les organisations syndicales pour discuter des pistes de revalorisation pour chacune des catégories de personnel (agenda social). Entre juin et octobre, deux GT « administratifs » ont été réunis.

#### Quelles sont les pistes d'une revalorisation pour la filière administrative ?

Deux pistes sont évoquées. La première porte sur une revalorisation indemnitaire (voir notre compte-rendu de juin : « [Indemnitaire des personnels administratifs : à trop petits pas](#) »). Il s'agirait de mettre fin à la distinction de l'IFSE entre personnels logés et non logés et de réfléchir à un rapprochement indemnitaire au sein des régions académiques.

Le Sgen-CFDT est favorable au rapprochement de l'IFSE des personnels logés et non logés. Nous considérons que le logement est la conséquence d'une sujétion liée à la fonction.

La seconde s'oriente vers des discussions sur les métiers eux-mêmes, sur des évolutions en termes de fiches de postes qui pourraient conduire à des requalifications de postes.

Mais à ce jour, si ces pistes ont été évoquées les contours précis et les moyens budgétaires alloués ne sont pas affichés. En ce mois de décembre deux autres GT sont prévus pour avancer sur ces questions.

#### Quelles évolutions « métier » ont été évoquées ?

Des fonctions existent et ne sont pas suffisamment reconnues en tant que telle (fondés de pouvoir), d'autres voient le jour. C'est le cas en particulier de celles liés à la mise en place de la GRH de proximité. Dans certaines

académies, les adjoints gestionnaires ont été fortement sollicités sur ces missions. Le Sgen-CFDT indique qu'il n'a pas d'opposition de principe à la mise en place de ce nouveau métier ni sur le fait d'y faire évoluer des personnels volontaires. Cependant, des préalables sont à construire.

### Ce que le Sgen-CFDT portera dans les prochains GT.

Voici quelques éléments de ce que portera le Sgen-CFDT dans les GT de décembre.

- La sous qualification des postes est une réalité, elle est reconnue par tous. Nous demandons de réels moyens pour une **requalification importante en nombre des postes**. Cela peut passer par un plan pluriannuel. Avec presque 50% de la part des emplois de la filière, **les postes de catégorie C doivent être les premiers concernés**. Pour le Sgen-CFDT, ce plan doit être à la hauteur de celui engagé pour les BIATSS du côté de l'enseignement supérieur et la recherche.
- le **rapprochement des montants d'IFSE versés aux agents de l'Éducation nationale de ceux versés dans d'autres ministères** doit aussi être un objectif à moyen terme.
- Le **repositionnement effectif des gestionnaires** au rang d'adjoint aux des chefs d'établissement. Cela implique aussi un alignement du régime indemnitaire. L'adjoint gestionnaire doit aussi être réellement positionné comme responsable hiérarchique de l'ensemble des personnels administratifs et techniques de l'établissement de rattachement.
- **Pour les fondés de pouvoir**, la reconnaissance des fonctions, leur identification et leur revalorisation.
- la prise en compte des personnels **contractuels** dans les discussions de revalorisation des emplois.
- la revalorisation doit aussi passer par une **augmentation des taux de promotions**.

### Concernant le Rifseep

- La révision des critères d'affectation au sein des différents groupes RIFSEEP opérées par les académies au moment de la bascule dans ce régime (2015). Pour rappel, il y a 4 groupes pour les A, 3 groupes pour les B et 2 groupes pour les C. Chacun étant assorti d'un socle et d'un plafond indemnitaire.
- Nous avons demandé au ministère de nous fournir par académie les effectifs par groupe, les **montants moyens et médians de l'IFSE**, ainsi que **les effectifs concernés**. C'est le seul moyen d'avoir une négociation sincère sur l'effort budgétaire que le ministère est prêt à consentir pour les agents titulaires et contractuels. Les personnels de la filière administrative ne peuvent pas être les oubliés du rendez-vous salarial.

Pour suivre toute l'actualité nationale : <https://www.sgen-cfdt.fr>



**FONCTIONS PUBLIQUES** Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu



### Protection sociale complémentaire : réunion du 4 décembre 2020 avec la Ministre de la Fonction publique

Ce vendredi 4 décembre, la Ministre a présidé un temps d'échanges avec les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique, temps qui ouvrait la concertation qui doit déboucher sur l'ordonnance relative à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la Fonction publique.

Lire la suite de l'article, Ctrl + Clic :

[https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/actualites/dialogue-social/protection-sociale-complementaire-reunion-du-4-decembre-2020-avec-la-ministre-de-la-fonction-publique-srv1\\_1149865](https://uffa.cfdt.fr/portail/uffa/actualites/dialogue-social/protection-sociale-complementaire-reunion-du-4-decembre-2020-avec-la-ministre-de-la-fonction-publique-srv1_1149865)

Toutes les infos Fonctions Publiques :  
UFFA-CFDT : <https://uffa.cfdt>



Lire la suite : [https://cfdt.fr/portail/actualites/vie-au-travail/discriminations-dans-l-emploi-le-combat-continue-srv2\\_1151059](https://cfdt.fr/portail/actualites/vie-au-travail/discriminations-dans-l-emploi-le-combat-continue-srv2_1151059)

### Discriminations dans l'emploi : Le combat continue

« La mauvaise nouvelle c'est que c'est le même constat rapport après rapport, la bonne nouvelle c'est que le déni n'est plus possible », réagit Frédéric Sève, secrétaire national en charge des discriminations à la Confédération, à l'occasion de la publication du 13<sup>ème</sup> baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi par le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail (OIT)



Pour lire la suite, Ctrl + Clic sur le lien en bleu

### POURQUOI SOUTENIR LES LANCEURS D'ALERTE ?

#### ➤ Pour prévenir les crises sanitaires et écologiques

La [crise du Covid-19](#) en est une bien triste illustration : qu'il s'agisse de pandémies mondiales, de catastrophes écologiques, de risques technologiques et sanitaires... il n'est pas rare que ces désastres aient été annoncés par un ou plusieurs lanceurs qui n'ont pas été écoutés. Parce qu'ils sont aux avant-postes de pratiques aux effets désastreux, les lanceurs d'alerte peuvent nous permettre d'éviter aujourd'hui les catastrophes de demain. [Aidons-les pour éviter les prochaines crises sanitaires !](#)

#### ➤ Pour redonner l'espoir de la démocratie

Par leur rôle de vigie, les lanceurs d'alerte sont les garants du respect de l'État de droit. Ils préviennent les ruptures d'égalité et appellent les décideurs publics à rendre des comptes. Protéger les lanceurs d'alerte, c'est mettre fin à l'impunité dont bénéficient encore trop souvent les plus puissants au détriment des plus faibles, et encourager une démocratie réellement participative. C'est en ce sens que la Maison des Lanceurs d'Alerte soutient, par exemple, les lanceurs d'alerte d'[Haemonetics](#) et a demandé au Ministre de la Santé de fournir les preuves que les machines servant aux dons de plasma et de plaquettes et suspectées d'être défectueuses ont bel et bien été retirées des marchés. [Aidons-les pour pousser les décideurs à rendre des comptes !](#)

#### ➤ Pour préserver la liberté d'expression et la liberté de la presse

Parce qu'ils cherchent à exposer la vérité, les lanceurs d'alerte travaillent avec des journalistes qui enquêtent et médiatisent les affaires. Le combat pour leur protection rejoint alors la lutte pour la liberté d'expression et la liberté de la presse à une époque où l'indépendance des médias est vivement menacée par les intérêts politiques et économiques. La Maison des Lanceurs d'Alerte lutte à ce titre [contre les poursuites-bâillons](#) qui réduisent militants, lanceurs d'alerte et journalistes au silence. Soutenir les lanceurs d'alerte, c'est se battre pour préserver ces droits humains fondamentaux. [Aidons-les pour permettre aux journalistes d'informer les citoyens !](#)

**Les lanceurs d'alerte doivent être protégés : Aidez – nous à les aider !** <https://www.cadrescfdt.fr/>

**A lire en ligne :** Alors que s'annonce la perspective d'une transposition prochaine en droit interne de la directive européenne du 23 octobre 2019, nous vous présentons ici les grandes lignes de la protection des lanceurs d'alerte, qui est, pour l'essentiel, issue de la loi Sapin II du 9 décembre 2016, ainsi que les points amenés à évoluer. Ctrl + Clic : [https://cfdt.fr/portail/vos-droits/droits-fondamentaux-et-protection-des-salaries/lanceur-d-alerte/la-protection-des-lanceurs-d-alerte-par-la-loi-sapin-srv1\\_1150852](https://cfdt.fr/portail/vos-droits/droits-fondamentaux-et-protection-des-salaries/lanceur-d-alerte/la-protection-des-lanceurs-d-alerte-par-la-loi-sapin-srv1_1150852)

## QUEL SYNDICALISME SOUHAITEZ-VOUS ?



Cette année, j'adhère !



[Adhérer en ligne](#)

Contact  
[toulouse@sgen.cfdt.fr](mailto:toulouse@sgen.cfdt.fr)

local :

- Vous pensez que les personnels Biatoss (non enseignants) ne doivent pas rester isolés.
- Vous pensez qu'ils ont toute leur place dans un syndicat qui regroupe tous les personnels de l'Education nationale.
- Vous pensez que les salariés de l'Education nationale ne doivent pas être isolés mais faire partie d'une grande confédération ouvrière.
- Vous voulez être défendu, informé efficacement.

Alors, rejoignez la CFDT et sa fédération de l'Education nationale, le Syndicat général de l'Education nationale (Sgen).

Pour calculer sa cotisation, télécharger le bulletin d'adhésion .... : Ctrl + Clic : [Adhérer en ligne](#)

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute question ou difficulté de paiement.

**RAPPEL : 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer votre cotisation sont déductibles de vos impôts de l'année concernée. Les personnels non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 66% des sommes versées dans l'année civile pour payer leur cotisation.**



Positions nationales du Sgen – CFDT :  
[www.sgen.cfdt.fr](http://www.sgen.cfdt.fr) -

Contact local : [sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr](mailto:sgen.cfdt.atoss@wanadoo.fr)

Tél : 06 20 89 63 69

## A quoi ça sert de se syndiquer ?

**Etre syndiqué**, c'est participer au débat collectif et affirmer sa solidarité avec les autres travailleurs qui exercent le même métier.

**Etre syndiqué au Sgen**, c'est choisir :

- d'être solidaire de l'ensemble des salariés du système éducatif pour une meilleure efficacité,
- d'être uni avec les autres et refuser le corporatisme,
- des priorités reposant sur des valeurs de solidarité, de justice, de démocratie, de laïcité...

**Etre syndiqué au Sgen- CFDT**, c'est choisir :

- La solidarité avec l'ensemble des travailleurs,
- La construction d'un rapport de force pour une société plus juste et plus solidaire.

## A quoi cela m'engage ?

Le Sgen – CFDT ne communique pas le nom de ses adhérents. Chacun est libre de dire ou son son appartenance syndicale. Les courriers personnels vous sont adressés à votre domicile.

Chacun peut choisir de s'impliquer très peu, un peu, beaucoup... et donc est libre de choisir de participer ou non.



**LA CFDT DANS L'ÉDUCATION**